

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n^o 27, et grande rue Mercière, n^o 32, au 2^me.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef du journal.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 16 mai 1841.

DROITS SUR LES BESTIAUX A L'OCTROI DE LYON.

La question de la nouvelle taxe et du nouveau mode de perception sur les bestiaux est terminée. Ainsi que nous l'avons dit, les bœufs, vaches, moutons, chèvres, agneaux et chevreaux paieront un droit de 5 centimes 5 dixièmes par kilogramme brut de l'animal vivant; les veaux 10 centimes; la viande fraîche, hors celle de veau, 15 centimes le kilogramme net; celle de veau et la viande salée 20 centimes.

Le mode de perception sur les pores reste tel qu'il est aujourd'hui.

Nous ne voudrions pas fatiguer nos lecteurs en revenant encore sur cette question que nous avons traitée sous toutes ses faces. Cependant elle nous paraît tellement importante pour notre population que nous croyons utile d'examiner quelles devront être les conséquences de la mesure que le conseil municipal vient d'adopter.

Cette question nous paraît avoir été traitée avec une extrême rapidité. Nous allons nous expliquer. Nous ne pensons pas qu'il faille éterniser les discussions; mais nous croyons qu'avant de soumettre une question à l'appréciation d'un conseil municipal, il faut l'étudier sérieusement et s'entourer de tous les documents qui peuvent l'éclairer. Or, tous les documents fournis par l'administration étaient incomplets et dès lors insuffisants; nous l'avons prouvé, et personne au conseil municipal n'a contredit nos assertions qui n'ont pas été sans quelque influence dans les discussions, mais qui n'ont pas été assez pesées, nous le pensons. La commission chargée d'examiner la proposition a commencé par l'adopter avec entraînement, puis elle a été obligée de revenir sur ses pas et de modifier ses résolutions. Cela est fâcheux et justifie d'une manière évidente le reproche que nous adressions tout-à-l'heure sur la manière incomplète dont on étudie les questions. Mais un fait plus grave, que nous avons déjà signalé, a été constaté par le rapporteur de la commission. Il a dit, dans la séance du 6 mai (*Censeur* du 12), que la principale base du travail nécessaire pour fixer le chiffre des taxes nouvelles reposait sur la connaissance du poids moyen brut des bœufs livrés à la consommation, et qu'aucun document n'existait sur ce point; qu'on ne pouvait raisonner que par induction, d'après des documents officiels soigneusement recueillis par l'administration, mais donnant seulement le poids moyen net des bœufs. Et, en effet, on a raisonné sur les évaluations faites par MM. les conseillers municipaux. Il y en avait trois; on a pris le juste milieu et proposé la taxe de 5 centimes 5 dixièmes. Mais si cette évaluation est fautive, comme nous avons tout lieu de le penser, comme nous l'avons dit déjà, qu'arrivera-t-il? C'est qu'on aura augmenté le droit qui pèse sur la viande et par conséquent fait hausser son prix qui est déjà beaucoup trop élevé. M. Brossette a donné au conseil des renseignements intéressants desquels il résulterait que le poids moyen des bœufs serait de 600 kilogrammes. En établissant le droit à 5 centimes 5 dixièmes, chaque bœuf paierait donc 33 francs, au lieu de 26 francs 50 centimes qu'il paie aujourd'hui, ce qui ferait une surtaxe de 78,000 francs sur l'ensemble des droits d'octroi payés par les bœufs.

Nous avons approuvé la mesure comme bonne en elle-

Chronique Théâtrale.

Au milieu de ce gaspillage de l'art qui depuis long-temps s'en va grandissant en notre bonne ville et menaçait de nous déborder d'une manière déplorable, c'est une bonne et heureuse fortune qu'un artiste intelligente et consciencieuse, mettant en jeu toutes les puissances de sa voix et de son ame pour rappeler le public au sentiment du vrai et du beau. M^{me} Miro-Camoin est pour nous cette artiste d'élite, et vraiment nous voudrions avoir encore plus de bouquets et de bravos pour saluer sa bienvenue.

M^{me} Miro ne possède pas une de ces voix grandioses, puissamment timbrées, que, depuis le départ de M^{lle} Falcon, l'Opéra cherche vainement en notre France peu fertile en véritables ténors et en francs soprani; mais dans la mesure de son talent, à force d'art et de méthode, cette voix devient apte à chanter fort convenablement les rôles mêmes des grands répertoires. Quant aux rôles qui demandent surtout de la souplesse dans la voix, beaucoup d'art dans l'arrangement des broderies, de ces perles brillantes de vocalisation qui servent à encadrer merveilleusement certaines mélodies d'un style fade et médiocre, fiez-vous hardiment à notre prima donna, qui a un sentiment exquis des finesses et des délicatesses de l'art.

Dans le rôle de Rosine, du *Barbier*, elle s'est montrée vive, aimable, séduisante et tout-à-fait dans l'esprit même de la partition. C'était, comme elle le dit, le rossignol en cage et charmant sa captivité à force de trilles éblouissantes, de gammes chromatiques du plus heureux effet, et par mille fantaisies de vocalises, que le public a saluées d'unanimes applaudissements, tant, depuis long-temps, il était peu habitué à cette vocalisation pleine d'art et de bon goût et qui rappelle souvent M^{me} Damoreau et Dorus.

Quant au rôle de Lucie de Lammermoor, nous avonons que nous étions loin de nous attendre à ce que M^{me} Miro-Camoin y jetterait autant de puissance, de sensibilité et d'entraînement. A entendre M^{me} Miro dans le *Barbier*, nous pensions qu'elle avait surtout donné tous ses soins à l'art pur de la vocalise; mais l'art, chez elle, n'a point nui au développement du sentiment dramatique, c'est-à-dire, en d'autres termes, que M^{me} Miro est tout à la fois une artiste pure, correcte, habile, et comme cantatrice et comme actrice,

même, comme rationnelle; mais nous n'avons jamais pensé qu'elle pût être adoptée sur des documents incomplets, ou plutôt en l'absence de documents réels. L'expérience d'une année que nous avons proposée nous paraissait le seul moyen d'arriver à une bonne solution; il est fâcheux qu'on ne l'ait pas compris.

Après l'adoption de la taxe au poids sur les bestiaux vivants, le pesage de la viande morte devenait tout naturel. Mais ici commence une difficulté bien grande, celle de savoir quel doit être le chiffre du droit sur la viande morte. La commission proposait 12 centimes, le conseil a adopté 15 centimes; et pourtant dans la discussion personne n'a abordé la véritable question.

Il serait à désirer que tous les bestiaux consommés à Lyon fussent menés à l'abattoir; la salubrité publique y gagnerait. Mais cela n'est point ainsi; d'abord, parce que l'abattoir a été construit d'une si étrange façon qu'il est matériellement impossible qu'il suffise à tous les besoins; en second lieu, parce que rien n'est organisé en fait de subsistances publiques et que tout est livré à la concurrence. Il entre donc à Lyon une assez grande quantité de viande abattue au dehors. Or, jusqu'à présent, il a été permis à l'introduit qui présente un bœuf coupé en quartiers de payer sur chacun de ces quartiers le quart du droit qu'aurait payé l'animal vivant. On dira que, puisqu'on pèse l'animal vivant pour établir le droit, il faut de même peser le quartier. Cela paraît tout simple, tout rationnel, et pourtant cela ne serait pas équitable si la mesure adoptée n'est pas complétée. Avant de peser, il faut avoir établi le rendement net des bœufs d'une manière positive afin de savoir combien chaque kilogramme doit payer. Si les bœufs, que l'on frappe d'un droit de 5 c. 5 dixièmes par kilogramme brut, rendent 56 0/0, le droit n'est pas de 10 c. par kilog.; s'ils rendent 60 0/0, il est encore moindre, et il faut établir cette moyenne de rendement si l'on veut rester dans la justice. On a voulu protéger la viande de l'intérieur; reste à savoir si l'autorité supérieure approuvera.

M. Chinard a fait, à propos des agneaux et des chevreaux, une observation fort juste; c'est que, ces animaux n'allant pas à l'abattoir, on ne peut pas les y peser, pour établir le droit qu'ils doivent acquitter, et il a demandé que l'impôt par tête fût conservé pour eux. M. le maire a répondu qu'on les pèserait à la barrière et il a ajouté que ce serait très-facile. Nous ne partageons pas l'avis de M. le maire. Quant aux chevreaux, nous pensons que la mesure adoptée par le conseil municipal ne s'exécutera pas, ou du moins pas long-temps. Le chevreau, à Lyon, se vend fort bon marché, et s'il paie plus de 25 centimes par tête, on l'introduira en contrebande, ainsi que cela s'est pratiqué constamment quand le droit a été élevé au-dessus de ce chiffre. Ce n'est pas tout; beaucoup de chevreaux sont introduits morts, séparés des intestins, mais revêtus de leur peau. Comment établira-t-on le rendement pour fixer le droit? On n'y a pas pensé.

En résumé, nous pensons donc, relativement aux bœufs, que, si l'autorité supérieure approuve la délibération du conseil, il conviendra de tenir une note exacte du nombre de bœufs qui seront abattus, afin qu'en obtenant la moyenne véritable du poids, on puisse diminuer la taxe qui, à notre avis, doit produire un excédant de recettes.

deux facultés qui se rencontrent rarement et qui souvent s'excluent dans notre système dramatique où le drame doit marcher de front avec l'art du chanteur.

Cependant, dans l'intérêt de son avenir dramatique, nous verrons avec plaisir que M^{me} Miro n'aille point briser sa voix dans cette grande musique de casse-cou des Meyerbeer et des Halévy qui ont déjà tué sous eux les plus grands chanteurs de notre époque. L'opéra comique et les traductions italiennes, voilà surtout les partitions qui conviennent à M^{me} Miro. A elle donc le soin de nos les rajourner à force d'art et de charme. Depuis long-temps le public de Lyon n'entendait plus chanter. M^{me} Miro sera pour nous une délicieuse nouveauté et la meilleure acquisition qu'ait faite la direction, peu coutumière de son naturel en ses sortes de choses.

On a revu avec plaisir M. Lesbros, artiste distingué et laborieux, et qui n'a que le tort de vouloir chercher, par des moyens étranges et aux dépens souvent du bon goût, une grande voix à la Tamburini qu'il n'a évidemment pas. Pourquoi, après tout, ne se contenterait-il pas de son timbre de voix qui, sans être d'un immense volume, ne manque cependant pas de sonorité et de charme? Quand M. Lesbros ne chante pas d'une façon trop ambitieuse, sa voix est souple, facile; à quoi bon alors l'enfler outre mesure, pour n'arriver qu'à l'emphase et au pathos? Nous avons déjà fait souvent rude guerre à M. Lesbros, et nous ne voyons pas que, sous ce rapport, le séjour de Rouen ait beaucoup modifié sa manière de comprendre le chant. Seulement nous trouvons que cet artiste a heureusement égalisé les registres de sa voix, et qu'il a beaucoup acquis dans l'art de chanter les morceaux d'ensemble. Aussi préférons-nous de beaucoup entendre M. Lesbros dans un duo ou dans un trio où il se montre chanteur habile et distingué, plutôt que dans les solos où il veut mettre souvent plus de chant que n'en a mis le compositeur lui-même; son chaut nous semble une déclamation où toutes les syllabes sont soulignées. Cependant il serait bon de laisser certaines parties de périodes dans l'ombre, les phrases saillantes n'en seraient que mieux éclairées et d'un effet plus saisissant.

M. Lesbros nous trouvera peut-être un peu sévères, après les applaudissements que lui a accordés le public; c'est que nous voudrions voir cet artiste entrer dans une meilleure voie et comprendre plus

Paris, le 14 mai.

La *Presse* assurait, vers la fin de la semaine dernière, que sous deux ou trois jours nous connaîtrions officiellement le nouveau hatti-schériff qui confère à Mehemet-Ali l'hérédité directe et le droit de nommer tous les officiers des troupes de terre et de mer à tous les grades jusqu'à celui de pacha. Nous avons vainement attendu; rien encore dans les feuilles officielles n'a confirmé la déclaration de la *Presse*.

Ce dernier journal était cependant, en grande partie, bien informé, car voici que la *Gazette d'Augsbourg* et l'*Observateur autrichien* annoncent, sous la rubrique de Constantinople, 19 avril, que, par suite de l'intercession des quatre puissances, le sultan s'est enfin décidé à accorder au vice-roi l'hérédité en ligne directe, une diminution de tribut et la nomination des officiers de terre et de mer jusqu'au grade de colonel seulement.

La *Presse* était donc dans l'erreur quand elle affirmait si résolument que Mehemet-Ali nommerait également ses pachas. La Porte se réserve, à ce qu'il paraît, de pourvoir aux emplois élevés tant civils que militaires, et, par ce moyen, elle tiendra toujours Mehemet-Ali sous sa main.

D'un autre côté, on assure que, dans la nuit de mercredi à jeudi, des dépêches qui confirment les faits publiés par les feuilles allemandes sont arrivées à l'ambassade d'Autriche par la voie d'un courrier extraordinaire qui a quitté Vienne le 6 mai. M. d'Appony s'est empressé à l'instant de donner communication de ces nouvelles à M. Guizot, et il lui a dit que c'était grâce à l'intervention du cabinet français que la Porte avait consenti à modifier aussi grandement son premier hatti-schériff. Nous savons quel cas faire de cette flat-terie diplomatique qui ne trompera que celui à qui elle a été adressée.

Ainsi maintenant tout nous porte à croire que la question égyptienne a reçu une solution définitive. Mais d'où vient que le gouvernement ne rompt pas à ce sujet le silence obstiné qu'il garde depuis si long-temps? Pourquoi ne dit-il pas ce qu'il sait? Pourquoi! Le voici:

Si M. Guizot avoue que la paix est conclue entre la Porte et l'Egypte, il avoue par ce fait que sa rentrée dans le concert européen est aussi un fait accompli. Or, comment faire une semblable déclaration dans le moment même où il demande un budget énorme, écrasant, en vue du maintien de l'isolement de la France et de la continuation du système de la paix armée? L'isolement n'existe plus, la nécessité de la paix armée est un mensonge, puisque le cabinet est réellement rentré dans le concert européen; mais M. Guizot veut toucher le budget qu'il a demandé, et pour l'obtenir il feint d'ignorer que l'affaire d'Orient est terminée, il nie sa rentrée dans le concert européen.

Ce n'est pas tout. Les puissances viennent de signifier de nouveau au cabinet du 29 octobre qu'il eût à procéder de suite au désarmement complet de la France. Le désarmement, M. Guizot est disposé à l'exécuter, mais lorsqu'il tiendra le budget, pas avant; jusque-là il gardera le silence sur cette nouvelle injonction des puissances.

En résumé, M. Guizot a réalisé tout ce qu'il avait promis à l'Angleterre quand elle l'a fait ministre. Il a forcé Mehemet-Ali à se confier au bon vouloir de ses ennemis, et il a mis la

largement le véritable art du chant qui consiste avant tout à être vrai et simple dans l'expression des divers sentiments de l'ame.

M. Barielle, malheureux à son premier début dans le *Chalet*, a regagné ses éperons à quatre ou cinq batailles assez rudes d'où il est sorti avec honneur. Sa voix est bien timbrée, d'un assez grand volume et d'un bon effet dans les morceaux d'ensemble. Si M. Barielle veut devenir un chanteur de solos, il faudra qu'il se débasse d'une vulgarité d'accentuation qui va jusqu'à rendre son chant trivial et commun. L'admission de M. Barielle peut donc être regardée comme certaine, et nous pensons que cet artiste sera fort utile pour l'opéra.

Vous n'avez pas perdu le souvenir de ce bon M. Cossard qui comprend souvent d'une façon fort comique et fort originale notre vieux répertoire de comédie; il nous est revenu avec toute sa verve, sa physionomie intelligente et ses bonnes traditions du Théâtre-Français, et avec lui, bien entendu, nous est arrivée aussi sa femme, charmante ingénue de beaucoup de piquant dans le regard et de distinction dans toute sa personne. Ils ont tous les deux montré de l'esprit et du comique dans les *Folies amoureuses*.

M^{me} Clairanson est toujours une soubrette pleine de vivacité et de naturel, et qui a le talent d'être incisive et amusante dans les pièces du vieux répertoire. C'est une actrice, selon nous, à laquelle on ne rend pas toujours toute la justice qui lui est due.

La troupe italienne a joué deux fois l'*Elisire d'amore* de Donizetti. M^{me} Agostini est la seule qui ait compris un peu ce chant bouffe et spirituel.

Nous ne pouvons comprendre comment certains critiques de Paris, dans leur fanatisme pour le Théâtre-Italien, ont pu inciter sur la même ligne l'*Elisire d'amore* et le *Philtre* d'Auber. La partition d'Auber est une œuvre pleine de verve, de talent et des plus aimables inspirations. Dans l'*Elisire d'amore*, il n'y a que quelques mélodies un peu saillantes, une orchestration terne et commune, et une longue et fastidieuse kyrielle de phrases banales et qui depuis quinze ans roulent misérablement sur tous les théâtres d'Italie. Jamais Rossini n'a été plus regretté que depuis que Donizetti s'amuse à enfanter une partition par mois.

France aussi bas qu'il est possible de faire descendre une grande nation. Maintenant il se joue de la chambre Voilà tout le secret de cette politique, plus fatale pour nous que ne l'aurait été une guerre soutenue contre toute l'Europe.

On lit dans le National :

Nous nous sommes contentés de citer, dans le rapport de M. Girod (de l'Ain) à la cour des pairs, tout ce qui avait une relation directe à l'affaire criminelle dont cette cour est saisie. Mais le rapporteur n'a pas limité ce travail aux faits de la cause, et suivant un usage assez peu honorable, il a profité de l'occasion pour faire un réquisitoire non-seulement contre les communistes, mais encore contre les réformistes. Il y a dans cet amalgame de citations et de pièces une intention facile à saisir, mais plus difficile à justifier. Nous montrerons, aussitôt que l'espace nous le permettra, quelle confusion injuste et perfide règne dans toute cette partie du rapport que le gouvernement s'approprie à répandre afin de s'en faire une arme aux yeux des hommes chez lesquels la peur étouffe l'intelligence. M. Girod (de l'Ain) ne trompera plus personne avec cette fantasmagorie, et certainement elle ne fera pas oublier au pays l'affaire des lettres.

AFFAIRES D'ORIENT.

LA CANÉE, 21 avril. — Le 5 de ce mois a mouillé dans notre port le bateau à vapeur turc le *Peiki-Chevet* venant de Constantinople. Ce steamer avait à son bord le defterdar de la Crète, Salih-Bey, le muharber de Mustapha-Pacha, le divan Effendis, le kapou-kiaya de la population grecque et M. le docteur Caporal, inspecteur-général des quarantaines.

Voici la proclamation que Mustapha-Pacha a adressée aux Crétois :

Le gouverneur de la Crète aux habitants chrétiens.

« Chrétiens de la Crète,

» Vous connaissez assurément bien le désir que je nourris depuis long-temps d'ajouter chaque jour à votre bien-être, et vous n'ignorez pas que, lorsque M. Caporal a été appelé à Constantinople, je me suis adressé au gouvernement pour obtenir en votre faveur de nouvelles grâces, de nouveaux bienfaits.

» Mais au lieu d'attendre le retour de cet envoyé pour connaître le résultat de la mission dont il était chargé, vous vous êtes laissés égarer, et, contre mon attente, votre conduite a été assez étrange pour mériter au moins le reproche d'être à l'ingratitude.

» Cependant ma conduite envers vous a toujours été celle d'un père envers ses enfants, car je vous ai toujours pardonné, comme je vous pardonne encore maintenant, à l'imitation de Sa Hautesse, notre maître commun, qui veut que tout soit oublié.

» Placez donc toute confiance en moi et bannissez toute crainte, en restant paisibles dans vos foyers. L'oubli du passé vous est assuré. S'il est parmi les émigrés des Crétois qui désirent vivre désormais dans leur patrie, qu'ils y restent; ils ne seront point molestés et il leur sera loisible d'entreprendre telle affaire qu'ils jugeront utile à leurs intérêts ou à ceux de leurs familles.

» Le bateau à vapeur du gouvernement arrivé avant-hier a transporté ici Salih-Bey, defterdar de la Crète, M. Caporal, inspecteur-général des quarantaines, et M. Théodore Bisantius, votre kapou-kiaya, c'est-à-dire votre représentant, expressément et uniquement désigné par Sa Hautesse pour l'avantage des chrétiens de ce pays.»

— Le 20, les consuls ont présenté au gouverneur une note collective tendant à obtenir des garanties de sûreté pour leurs nationaux et pour leurs propres personnes; démarche tout-à-fait inutile, car S. E. Mustapha-Pacha n'avait pas attendu ce moment pour prendre des mesures en conséquence.

Le même jour, le brick de guerre le *Bougainville*, venant de Smyrne, a mouillé dans le port de la Sude.

On attend avec la plus vive impatience le retour du *Peiki-Chevet*, qui devra apporter la décision souveraine et définitive relativement au parti à prendre dans cette fâcheuse conjoncture.

(Echo de l'Orient.)

Chronique.

LYON. — Une pétition vient d'être adressée à M. le maire par les habitants et les propriétaires les plus rapprochés de la passerelle Saint-Vincent sur les deux rives de la Saône.

Les concessionnaires de cette passerelle sont dans l'intention de la reconstruire d'après l'ancien plan, et les réclamants exposent que « l'intérêt général et l'intérêt spécial du quartier qu'ils habitent exigent impérieusement que l'ancien état de choses soit modifié, et font observer qu'il est indispensable de donner à ce pont une largeur et une solidité telles qu'il puisse servir de passage aux voitures. »

Ils demandent ensuite que l'ancienne direction de la pas-

ÉCONOMIE POLITIQUE.

J.-B. SAY. — (Suite.)

Mais ce qui assure une renommée immortelle à J.-B. Say, ce sont les démonstrations neuves et irrésistibles dont il a appuyé sa théorie des débouchés. Cette théorie, fondée sur l'observation scrupuleuse des faits, a prouvé que les nations ne payaient les produits qu'avec des produits, et que toute loi qui leur défend d'acheter les empêche de vendre. Tous les peuples sont donc solidaires dans la bonne comme la mauvaise fortune. Les guerres sont des folies qui ruinent même le vainqueur, et déjà l'on peut juger, par la sollicitude des gouvernements à cet égard, que les principes de J.-B. Say ont pénétré dans les conseils des rois. Il a démontré comme une vérité mathématique et pratique ce qui ne paraissait qu'une utopie philosophique; il a convié toutes les nations aux douceurs de la paix par l'attrait de leur intérêt personnel. On peut juger si cette publication dut paraître impulsive à l'époque des guerres acharnées qui désolaient toute l'Europe. J.-B. Say prêchait la liberté du commerce en présence du blocus continental, l'allègement des taxes en regard de l'exagération croissante des droits réunis, l'économie des capitaux au centre du plus effroyable gaspillage dont le monde ait été témoin. Combien tous ces événements donnaient raison à ses doctrines, et combien il devait gémir de voir la banqueroute devenue deux fois en moins de dix ans une arme de guerre et comme un moyen de gouvernement! Pour comble d'amertume, les événements qui offensaient si profondément ses opinions économiques ne menaçaient pas moins sa position manufacturière. L'excès des droits sur les matières premières, les prohibitions, les confiscations rendaient son industrie périlleuse, et il la céda tout entière à un associé pour revenir à Paris vers la fin de 1812.

Le souvenir de ces temps douloureux ne s'effaça jamais entièrement de sa mémoire, et il lui dicta plus tard quelques paroles passionnées, les seules qui déparent la sévère impartialité de ses écrits. Il ne voulut jamais voir dans l'empereur qu'un grand dissipateur de capitaux, qu'un inflexible consommateur d'hommes. Vers la fin de sa vie, l'âge même n'avait pas apaisé chez J.-B. Say ce farouche ressentiment; aussi le vit-on applaudir à la chute de l'Empire sans être

serelle soit changée, et que, sans déplacer la culée orientale, la culée occidentale soit établie dans l'axe de la place Saint-Laurent.

Une semblable modification mettra le pont en harmonie avec le plan général adopté par la ville, et d'après lequel la place Saint-Laurent doit être un jour démasquée par la démolition de plusieurs maisons sujettes à reculement.

(Rhône.)

— M. Augustin Zeiger, qui s'était rendu à Marseille pour placer un positif à l'orgue remarquable qu'il a établi à l'église Saint-Victor, vient d'obtenir des commandes pour diverses autres orgues dont cette ville lui a confié l'exécution.

Le gouvernement a accordé à M. Augustin Zeiger un brevet pour l'imitation des chœurs de voix humaines.

— Nous avons parlé déjà de la coupable négligence des entrepreneurs de maçonnerie qui exposent journellement leurs ouvriers à la mort, par un manque de précautions dont les suites sont le plus souvent déplorables, et de l'incurie de ces derniers qui négligent le plus souvent de s'assurer de la solidité des échafaudages sur lesquels ils doivent travailler. Il paraît que nous devons revenir fréquemment sur le même sujet, car nous apprenons souvent de nouveaux accidents produits par les mêmes causes.

Dans la nuit du 13 au 14, à minuit environ, un maçon qui travaillait au recrépissage de la maison n° 5, rue Pisay, est tombé de la hauteur du 1er étage sur le pavé. L'échafaudage sur lequel il travaillait était mal construit et mal assuré, car une partie est tombée avec lui. Ce malheureux a dû rester quelque temps étendu dans la rue, parce que l'heure avancée de la nuit rendait de prompts secours impossibles. Quand on est arrivé auprès de lui, il respirait encore et a pu même prononcer quelques paroles. Il a été immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu.

(Courrier de Lyon.)

— Nous avons sous les yeux l'arrêté de M. le maire de la ville de Lyon relatif aux précautions qui devront être prises pour l'établissement et la conservation des trottoirs. Il résulte de l'art. 5 de cet arrêté que les personnes qui désireront faire établir des trottoirs avec le concours de l'administration sont prévenues que, pour cette année, la ville entrera pour la moitié dans la dépense; les frais qui pourront résulter du déplacement des seuils, dalles ou marches, des raccords du pavé, sont exceptés.

« Art. 6. Tout propriétaire qui voudra faire établir un trottoir devra s'adresser au bureau de la voirie, à l'Hôtel-de-Ville, ou à la compagnie Pelletreau, place Louis XVI, n° 8, laquelle est chargée de se concerter avec qui de droit au sujet des dimensions et alignements qu'il sera convenable de donner à ces trottoirs. »

— M. Bravais, directeur de l'observatoire de Lyon, a fait l'inventaire général des instruments et des objets divers existant à cet observatoire.

M. le maire est dans l'intention de consacrer une somme de 5,000 fr. à compléter le matériel du cabinet astronomique.

(Rhône.)

— Des modifications ayant été apportées au cahier des charges du nettoiement de la ville, l'adjudication définitive est fixée au mardi 1er juin prochain, à une heure de relevée.

Le cahier des charges modifié est déposé au secrétariat de la mairie où chacun pourra en prendre connaissance de 10 à 3 heures, à partir de lundi prochain 17 mai.

(Rhône.)

— M. Monfalcon, docteur-médecin, vient d'être nommé conservateur de la bibliothèque du Palais-des-Arts, en remplacement de M. Commarmond, appelé au conservatoire de la galerie archéologique. L'arrêté de nomination est du 11 de ce mois.

(Idem.)

— Le 1er juin 1844, à Saint-Etienne (Loire), il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, du transport des dépêches entre Roanne et Lyon en passant par Saint-Symphorien, Tarare et l'Arbresle.

(Idem.)

— Depuis deux jours un nouveau marché a été installé sur la place de la Douane; il fait suite à celui du quai de la Baleine.

(Idem.)

AVIS. — Le sieur Gaudon (Adrien), ouvrier tourneur sur bois, en ce moment à Lyon, et faisant partie de la classe de

attaché à la Restauration, qui ne tarda point à tromper ses espérances. Il profita néanmoins des libertés de 1814 pour donner une seconde édition de son traité, très-supérieure à la première et bien mieux accueillie. La paix ouvrait alors une carrière nouvelle à l'économie politique. Les mers long-temps fermées étaient redevenues libres; l'Angleterre, écrasée sous le poids de sa dette et réduite au régime du papier-monnaie, allait bientôt reprendre les paiements en espèces; les crises manufacturières ne devaient pas tarder à éclater sous l'empire de la concurrence illimitée. On n'avait vu à l'œuvre qu'une seule partie des théories économiques d'Adam Smith et de J.-B. Say.

La rareté des capitaux, détournée par la guerre, n'avait pas encore permis aux entrepreneurs des luttes semblables à celles de nos jours; la rareté des bras laissait encore aux classes ouvrières quelques chances favorables pour débattre le prix des salaires. L'Europe ne connaissait que les difficultés économiques de la guerre; il lui manquait l'expérience des embarras de la paix, plus graves peut-être et d'une solution plus compliquée.

Toutefois, ces embarras ne se manifestèrent pas dans les premières années de repos dont J.-B. Say profita pour retourner en Angleterre avec la mission de constater la situation industrielle de ce pays. Il y fut accueilli avec beaucoup de distinction par les plus grands économistes de l'époque, Ricardo, Malthus et Jérémie Bentham. On le fit asseoir à Glasgow dans la chaire d'Adam Smith, honneur insigne et délicat dont il se montra profondément touché. La brochure qu'il publia à son retour, sous le titre *De l'Angleterre et des Anglais*, témoignait vivement de son antipathie pour les profusions des gouvernements, et contenait plusieurs avertissements d'une nature vraiment prophétique. Cet écrit fut suivi du *Catéchisme d'économie politique*, ouvrage élémentaire excellent, où l'auteur a réuni dans un petit nombre de pages, et sous la forme familière du dialogue, les principes fondamentaux de la science. A ce moment d'arrêt dans sa vie, J.-B. Say voulut se recueillir en lui-même et jeter un regard philosophique sur les choses de ce monde. Il fit imprimer sous le titre de *Petit Volume* un recueil de pensées écrites à la manière de Franklin, et empreintes d'une finesse naïve où domine toujours la verve caustique de son esprit. Ce petit livre le peignit mieux que ses

1840 à Blois, est invité à passer de suite au bureau militaire de la mairie pour une communication importante.

DÉPARTEMENTS. — Mercredi, dans l'après-midi, une trombe d'eau a dévasté le territoire de Jasseron (Ain); les vignes et les terres, surtout dans les pentes, ont été entraînées. Dans quelques maisons du village, il y avait plusieurs pieds d'eau. Nous manquons de détails plus complets sur la perte qui est considérable.

— Dans la soirée du 6 mai, une grêle épaisse et très-grosse est tombée sur la commune de Vandains (Ain), et, en moins de dix minutes, a fort endommagé les récoltes. Le froment, le seigle, la vigne et les fèves ont particulièrement souffert.

— Le conseil d'état a approuvé à l'unanimité les statuts de la société reconstituée du chemin de fer de Roanne à Andrézieux. Cette compagnie va, en conséquence, entrer en possession des quatre millions votés, l'année dernière, en sa faveur, par les chambres, et réaliser, pour les anciens actionnaires dont se compose exclusivement la nouvelle société, tous les avantages qui résultent de sa position comme débouché du bassin houiller de Saint-Etienne et comme voie de communication entre le bassin du Rhône et les canaux de Roanne à Briare et à Paris.

Paris, le 14 mai 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le favoritisme des ministres pour leurs proches marche tête levée et se manifeste avec une tendance tout-à-fait révoltante. Tous les journaux ont parlé de la promotion d'un cousin de M. Guizot à une recette générale. Ce cousin avait laissé disponible une recette particulière donnant un revenu de 17,000 fr., laquelle a été donnée à un neveu de M. Humann qui avait puisé son instruction, en matière de finances, dans l'étude d'un notaire. Tout cela est bien scandaleux; mais voici qui l'est encore davantage.

On a donné dernièrement une recette particulière au neveu d'un ministre qui, jusqu'à présent, avait passé pour un homme assez désintéressé et se renfermant modestement dans sa spécialité.

— C'est le lundi 24 de ce mois que s'ouvriront devant la cour des pairs les débats du procès-Darnès. Cette affaire ne paraît pas devoir occuper la cour pendant plus de deux séances.

Darnès sera défendu par M^e Pinède, Considère par M^e Dupont, qu'il a choisi, et Ducloux par M^e Lavaux, que M. le président Pasquier a désigné d'office.

— Le dîner des députés de la gauche et du centre gauche a eu lieu hier au soir, ainsi que nous l'avions annoncé, dans les salons du restaurateur Lemardelay. Aucun toast n'a été porté, aucun discours prononcé. On s'est contenté de parler de la pluie et du beau temps, des courses de Chantilly et de la reprise de la *Dame Blanche* qui fait fureur à l'Opéra-Comique. Pendant près de trois heures, la conversation s'est tenue constamment à cette hauteur, et, comme il y avait des gens d'esprit dans la réunion, ces divers sujets ont suffi à alimenter la gaieté des convives.

— On nous assure, dit le *Journal de l'Eure*, qu'avant d'être choisi pour administrer le diocèse d'Evreux, M. l'abbé Olivier avait été déjà nommé à deux évêchés, ceux d'Orléans et d'Amiens, et que deux fois, sur les protestations énergiques des chapitres de ces diocèses, l'ordonnance royale de nomination avait été révoquée.

— Les généraux Balmaseda et Alzaa sont depuis quelque temps à Toul; cette ville leur a été assignée pour résidence. Comme ils n'ont pas voulu s'engager sur parole, dit le *Courrier de la Meurthe*, à renoncer à toute tentative d'évasion, la sortie de la ville leur est interdite.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI.

Le bruit a couru que le gouvernement avait reçu des nouvelles défavorables d'Alger. C'est sur ce bruit que quelques ventes ont été faites.

50/0, 114 60; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 50; 3 0/0, 79 35; banque, 3240 00; obligations de Paris, 1300; Naples, 104 10; dette active d'Espagne, 24 7/8; Etats Romains, 101 3/8; 5 0/0 belge, 101 3/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 800 00; Caisse Lafitte, 0000, 5057 50.

œuvres, tel qu'il était dans sa vie privée, sceptique, railleur, ennemi de tout préjugé, sévère dans ses mœurs, indépendant, laborieux, économe. Il aimait la critique et il en profitait quand elle était fondée. Il y a un point, disait-il, sur lequel il faut se résigner quand on écrit : c'est d'être lu légèrement et d'être jugé du haut en bas.

La verve de son esprit aimait surtout à s'exercer aux dépens des hommes sans convictions, dont le nombre est toujours grand aux époques de trouble et de changements politiques. « Un homme sans principes se rencontre avec un homme qui a des principes. Ils causent ensemble; ils se méprisent tous les deux. Quel est celui qui a des principes? — Vous vous trompez : c'est celui qui n'en a pas. »

Ces courtes citations du petit volume de J.-B. Say suffiront pour donner une idée de la nature originale de son esprit. On conçoit aisément combien elle eut à s'exercer durant la réaction économique qui signala les premières années de la restauration. Le gouvernement avait promis, dans un accès d'enthousiasme, la suppression des droits-réunis, que la nécessité forçait de conserver sous le nom de contributions indirectes : on nomma à ce sujet une commission dont J.-B. Say fut membre; mais il refusa de prendre part à des travaux désormais inutiles. Il fit paraître presque en même temps la troisième édition de son traité et deux écrits intéressants sur la *Navigation intérieure de la France*. Le succès croissant de ses doctrines appela chaque jour davantage l'attention du public sur sa personne. On le lisait avec ardeur, on désira l'entendre; il donna ses premières leçons à l'Athénée royal de Paris, pendant deux hivers, avec un grand succès, et presque aussitôt parut la 4^e édition du *Traité*, déjà traduit dans plusieurs langues et considéré dans toute l'Europe comme un livre classique. L'économie politique se popularisait tous les jours davantage sous son influence; les princes mêmes n'en dédaignaient pas l'étude, et J.-B. Say en compta plusieurs parmi ses élèves. Cependant, à mesure qu'il s'efforçait de maintenir la science dans de justes limites par la précision rigoureuse de son langage et la justesse de ses déductions, des athlètes célèbres le forçaient de descendre dans l'arène et engageaient avec lui une lutte énergique.

(La suite à un numéro prochain.)

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 13 mai.

M. Poulle prend la parole sur la 2^e section du budget du ministère de la guerre (Algérie). MM. de Tracy et Soult sont encore entendus. Le gouvernement, dit M. le ministre de la guerre, ne peut donner les explications qu'on lui demande; il compte sur un succès du général Bugeaud, et il espère qu'à la session prochaine il pourra s'expliquer complètement sur la question.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 14 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DUFAURE.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour 1842 (ministère de la guerre.)

La discussion s'est arrêtée hier à la section de l'Algérie. M. Desjobert, répondant à quelques observations en réponse au discours prononcé par M. Laurence dans la discussion des crédits supplémentaires, continue ainsi: Toutes les correspondances d'Afrique attestent depuis quelques jours que la Mitidja est de nouveau envahie. Comment se fait-il donc que ni le *Moniteur*, ni le *Message*, ni aucun journal officiel n'ait donné cette nouvelle? Comment peut-on mépriser à ce point l'inquiétude d'un grand nombre nombre de familles? A la vérité, le *Moniteur algérien* a parlé; savez-vous ce qu'il a dit: « *Moniteur algérien*, 4 mai, partie officielle: rien. — Partie non officielle: La fête du roi a été célébrée à Alger avec toutes les solennités accoutumées. » (Rires.) Quelle amère déception pour tant de familles inquiètes et désolées! (Mouvement.)

L'orateur renouvelle ensuite les observations qu'il a l'habitude de présenter chaque année à la chambre. Il examine tous les systèmes de colonisation et arrive à cette conclusion que tous sont absurdes et impossibles.

Enfin il invite M. le président du conseil à prêter une sérieuse attention aux affaires de la colonie. Je connais, dit-il, la main ferme de M. le maréchal; mais je crains que l'Afrique ne lui passe entre les doigts. (Rires ironiques.)

M. Dugabé rappelle qu'il a toujours regardé la possession de la régence d'Alger comme un des plus grands intérêts de la France. Depuis que nous avons conquis l'Algérie, il s'est passé de grands événements et il est maintenant indispensable qu'un système régulier d'organisation soit adopté pour l'Afrique.

L'honorable membre, examinant la conduite tenue par les divers gouvernements qui se sont succédé en Algérie, arrive à parler de la nomination de M. le général Bugeaud; il rappelle le traité de la Tafna et dit que le choix du signataire d'un pareil traité comme gouverneur de l'Algérie devait être regardé comme compromettant pour la conservation de notre conquête.

M. Dugabé appelle les explications du ministre.

LE MARÉCHAL SOULT: Il faut d'abord donner quelques explications sur les événements qui viennent de se passer en Afrique, et au sujet desquels on nous reproche des accidents fâcheux, déplorables, qui ont occasionné la perte de 43 hommes.

Le 3, le général Duvivier fut instruit par ses émissaires que le lendemain matin il y aurait une irruption des caravanes arabes qui se porteraient à travers les postes que nous occupons entre Alger et Bouffarik. Aussitôt le général Duvivier donna des ordres pour prévenir tous les commandants, et il ordonna qu'un parc de bestiaux qu'il supposait être le but des Arabes, et qui était répandu dans des pâturages à cinq ou six lieues d'Alger, partît immédiatement pour se rendre près d'Alger. Onze cents bœufs furent mis en marche et pas un ne fut pris le lendemain.

En même temps que cela se passait, les Arabes pénétraient dans l'endroit du parc, et, ne trouvant plus de bestiaux, ils se répandirent dans la plaine, tiraillèrent avec les troupes d'un blockaus commandé par le capitaine Muller. 50 Arabes échangeaient des coups de fusil avec le détachement du capitaine et s'éloignèrent. Le capitaine Muller, persuadé qu'il les avait mis en fuite, se mit à leur poursuite, espérant les envelopper; mais, au passage d'un ravin, le capitaine Muller tomba dans une embuscade et fut enveloppé lui-même.

Le rapport que nous avons reçu avant-hier laisse de l'incertitude sur la perte que le détachement a éprouvée; on a trouvé sept ou huit cadavres sur les lieux. Des hommes et du capitaine, nous n'en avons pas de nouvelles. On suppose qu'ils sont prisonniers. (Mouvement.) Cet accident, messieurs, est le résultat d'un excès de valeur.

Ces détails n'étaient pas de nature à être publiés. (Pourquoi cela? — Bruit.) J'ai seulement saisi l'occasion d'en parler à la chambre. On nous demande ce que nous voulons faire en Afrique. Il est certain que le but du gouvernement est d'affermir la domination française en Afrique.

Une voix: Est-ce bien certain? (Agitation.)

M. LE MARÉCHAL SOULT dit qu'avant de discuter tout système de colonisation, il faut d'abord se débarrasser de la guerre. Cette guerre a été bien conduite par le maréchal Valée.

Une voix: Alors pourquoi l'avez-vous remplacé?

M. LE MARÉCHAL SOULT termine en disant que le gouvernement comprend tous ses devoirs et qu'il les remplira tous.

M. PASCALIS prononce un discours dont le bruit des conversations particulières nous empêche de rien entendre.

M. DELABORDE, récemment nommé député d'Etampes, est admis et prête serment.

M. PISCATORY (Aux voix! aux voix! — Parlez!): Messieurs, M. le président du conseil a formulé non pas un système, mais une ligne de conduite pour les affaires de l'Afrique. Je veux en démontrer toute la vanité.

Le gouvernement, nous a-t-on dit, se propose d'affermir la domination de la France en Alger, de se débarrasser de la guerre et de faire une campagne absolue; la colonisation viendra ensuite. Eh bien! je dis que cette conduite ne peut nous procurer que de funestes résultats.

On fait la guerre tous les ans. Depuis dix années nous n'en pouvons pas finir. Serons-nous plus heureux cette année? Je ne le crois pas.

Sans doute le général Bugeaud est excellent. (On rit.) Sans doute il a su se faire aimer avec enthousiasme par l'armée. (Rires ironiques.)

M. GUIZOT: Oui, oui.

M. PISCATORY: M. le général Bugeaud va faire la guerre; quel en sera le résultat? L'occupation momentanée de quelques portions de terrain, la distribution de quelques moissons et le retour inévitable de l'expédition pour le repos des vainqueurs et des blessés. Nous conquérons, je le veux bien; mais alors il faudra conserver ce que nous avons conquis, et par conséquent augmenter nos forces. Soyez sûrs que ce sont là des projets funestes, et ne croyez pas que nous serons ainsi débarrassés de la guerre. Abd-el-Kader n'abandonnera pas la partie, quoi que nous fassions; son intérêt, sa politique, ses habitudes le poussent à la guerre; nous ne le vaincrons point. (Murmures.)

M. PISCATORY discute ensuite, à la manière de M. Desjobert, les systèmes de colonisation; il n'en voit aucun qui soit possible. Il se prononce entièrement pour l'occupation très-restreinte de notre possession africaine. Il veut que nous nous bornions au massif d'Alger et à quelques points de la régence.

M. DE CARNÉ prononce sur la question africaine un discours philosophique, littéraire et social à la façon des articles qu'il publie dans la *Revue des Deux Mondes* sur la question d'Orient. La chambre ne prête aucune attention au discours de l'orateur, qui a du moins le bon sens de se prononcer fortement pour la conservation de notre colonie.

M. DE TRACY monte à la tribune. Cet orateur, qui est partisan de l'abandon de notre colonie, proteste de son courage et de sa franchise en osant émettre son opinion sur l'Afrique. On ne nous accuse pas seulement, dit-il, d'être inintelligents, on nous fait des reproches qui nous sont bien plus sensibles, on va jusqu'à dire que nous autres nous manquons du sentiment national.

M. MAUGUIN: C'est vrai. (Bruit, agitation.)

M. PISCATORY adresse quelques paroles à M. Mauguin.

M. MAUGUIN: Non, ce n'est pas avoir le sentiment national que...

M. LE PRÉSIDENT, interrompant: Vous n'avez pas la parole.

M. DESJOBERT: Je demande la parole sur l'opinion de M. Mauguin. (On rit.)

M. DE TRACY continue son discours; il dit que la Restauration avait l'intention de rendre l'Algérie à la Porte moyennant des conventions. C'était la meilleure et la plus juste conduite à tenir. D'ailleurs, l'expédition aurait, dans cette mesure, rapporté de grands avantages à la France. Cette expédition avait coûté 50 millions à la France. Les trésors de la Casbah et le matériel qu'on aurait rapporté d'Alger dépassaient de beaucoup les frais de la guerre. (Agitation.) Il est 4 heures; la séance continue.

Le *Précurseur de l'Ouest* répond dans les termes suivants au *Journal de Maine-et-Loire*, à propos des paroles de M. Taschereau dans la discussion soulevée à propos des convents par les courageuses et très-significatives révélations de M. Isambert:

Que messieurs du *Journal de Maine-et-Loire* jettent donc les yeux autour d'eux! quels sont donc les spoliateurs, de celui qu'ils attaquent ou de ceux qu'ils défendent!

Ces maisons conventuelles qui, en dépit des lois de 1825, surgissent non autorisées sur le sol de notre ville, avec quels capitaux sont-elles construites? Ceux qui ont soustrait 200,000 fr. peut-être à la belle-mère d'un de nos députés, respectaient-ils la propriété! Ce vieillard qui, dépouillé de plus de 800,000 fr., végète à cette heure avec une chétive rente dans les pratiques de la vie ascétique, qui donc a mis la main sur sa fortune! Et cette autre qui, pour conseil et guide, avait l'immoral abbé Lecomte, que sont devenus les 500,000 fr. escroqués en deux ans à ses mains octogénaires!

Sous quelles inspirations naguère M^{lle} Richard de Longerie (nous la nommons puisqu'elle est morte), âgée de 83 ans et depuis vingt années grabataire, avait-elle été entourée, dans la chambre où elle végétait, impotente d'esprit et de corps, d'images de damnés et de tableaux effrayants des peines infernales! Est-ce par respect pour la propriété qu'elle avait été poussée à dépouiller sa nombreuse famille d'un patrimoine de plus de 300,000 fr.! De la congrégation ou de M. Taschereau, qui donc, encore une fois, a mis la main sur cette immense fortune?

Puisque le *Journal de Maine-et-Loire* se constitue le champion des convoitises cléricales, qu'il ose donc nous dire avec quelles ressources ont été élevés, à Angers, les nouveaux bâtiments du séminaire! Qu'il nous explique ce qu'on doit penser de la sincérité de ces noms propres inscrits aux registres des contributions pour abriter le titre d'un couvent qui déjà couvre tout un quartier, renferme mille habitants et fabrique sans patente d'importants produits!

Qu'il nous apprenne aussi, cet étrange défenseur de la propriété et de la morale, qui a témoigné plus de souci pour l'intérêt et les droits des familles, de M. Taschereau s'indignant des spoliations illégales dont elles sont chaque jour victimes, ou de ces tiers interposés sous le nom desquels se consomment les testaments, ventes simulées et donations manuelles d'immenses capitaux à l'aide desquels les convents de tout titre et de tout costume ont l'impudeur de se relever!

Qui! quand on voit la congrégation crier à la spoliation contre M. Taschereau, on croit entendre ces effrontés escrocs qui, pour donner le change au public, crient au voleur! en fuyant les mains pleines!...

On lit dans le *Courrier du Midi* (Toulouse);

Les débats de l'affaire Raymond et consorts ne sont pas renvoyés forcément à une autre session, par suite du pourvoi que les prévenus ont exercé contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation. C'est à la cour d'assises elle-même, devant laquelle cette affaire va être appelée, à juger de la validité du pourvoi, et l'on pense assez généralement qu'il ne sera pas admis et qu'elle ordonnera de passer outre.

Nous apprenons à l'instant l'arrivée de M. le procureur-général. On suppose que M. Dagueneu n'a quitté si promptement son poste à la chambre des députés qu'à cause de cette importante affaire dont il viendrait diriger les débats.

Le jury vient de donner une nouvelle leçon au pouvoir. L'*Emanipation*, poursuivie dans la personne de MM. J.-B. Raulet, gérant,

et J.-B. Paya, rédacteur en chef, a été acquittée ces jours derniers, après deux plaidoyers de M. l'avocat-général Lafiteau et deux répliques de M^e Joly, son défenseur. Ce qui donne plus d'éclat encore à ce verdict, c'est que, si l'on en croit le bruit qui s'est répandu à l'issue de l'audience, la réponse négative du jury aurait été unanime sur toutes les questions.

Après tant d'avis déjà démentis sur le sort du steamer le *Président*, en voici encore un que nous trouvons dans l'*Advertiser*:

« Samedi dernier, une vive sensation a été excitée à Exeter par une nouvelle dont la communication est due à sir Gordon, demeurant à Heavitree, lequel aurait reçu de son fils, résidant à la Barbade, une lettre faisant connaître le sort du steamer le *Président*. Selon cette lettre, le *Président* serait entré dans le port, démantelé, mais ayant tout son équipage et ses passagers. »

Tandis que le *Journal allemand de Francfort* fait espérer qu'une amnistie sera accordée aux Polonais à l'occasion du mariage du grand-duc héritier Alexandre Nicolaïevitch, la *Gazette d'Augsbourg* se hâte d'annoncer que ce n'est pas pour être entendu sur l'opportunité d'une pareille mesure, mais uniquement pour recevoir des instructions relatives à des mouvements de troupes, que le maréchal Paskiewitch s'est rendu à Saint-Petersbourg. Elle ajoute que le prince est nommé commandant en chef des troupes formant le camp qui sera établi cet été aux environs de Wosnesensk.

Le *Journal du Havre* revient encore aujourd'hui sur l'affaire du *William-Brown*. Voici les nouveaux détails que nous lisons dans cette feuille:

« Le navire *Crescent*, capitaine Ball, qui a recueilli en mer les naufragés de la chaloupe du *William-Brown*, est arrivé hier. Il amène à son bord le *mate* et les 17 passagers échappés au sort de leurs malheureux compagnons. Dans le nombre, on ne compte que deux hommes; le reste se compose de femmes et d'enfants, dont un de dix-huit mois.

« L'arrivée de ce navire a confirmé tous les détails que nous avons donnés sur l'horrible scène dont la nuit du 20 au 21 avril a été témoin. Les 16 passagers jetés à la mer par l'équipage étaient, à l'exception de deux femmes qui ont suivi le sort de leurs maris, tous des hommes. Il paraît que c'est avec intention que ceux-ci ont été sacrifiés de préférence et que les deux hommes sauvés n'ont dû leur salut qu'à l'obscurité de la nuit qui a empêché de les découvrir. Un jeune homme de 12 ans, revenu sur le *Crescent*, avait été jeté à la mer, mais il réussit à se rattraper à l'embarcation et eut le bonheur d'y rester. Il est remarquable que les femmes épargnées, à l'exception de deux, sont jeunes et d'un âge qui varie entre 19 et 24 ans. Parmi elles se trouve une mère qui, après avoir eu le bonheur de trouver place dans la chaloupe avec son enfant en bas âge, malgré la foule des passagers qui s'y précipitaient, a réussi à échapper aux péripéties multiples de cet affreux désastre et a ramené avec elle son enfant. Tous ces infortunés, à la vue de la terre, se sont mis à fondre en larmes.

« Les passagers du *William-Brown* étaient des émigrants anglais. De 65 qu'ils étaient en partant, 31 ont péri avec le bâtiment sur le lieu du sinistre; un est avec le capitaine dans le canot dont on ignore le sort, et des 33 que portait la chaloupe, 16 ont été jetés à la mer, et 17 sont arrivés sains et saufs sur le *Crescent*. Ceux-ci sont pour la plupart des Irlandais et des Ecossais. Ce matin, ils ont été interrogés par M. Gordon, consul anglais. Nous ignorons les résultats de cette mesure.

« En somme, voici une épouvantable catastrophe qui a déjà coûté la vie à 47 personnes, et sur laquelle on n'a encore que des explications qui laissent à désirer. »

Extérieur.

ANGLETERRE. — La séance de la chambre des lords du 11 mai, que nous recevons par voie extraordinaire, n'a offert aucun intérêt.

Dans la séance du même jour, à la chambre des communes, la discussion a été reprise sur la résolution ministérielle. On pensait, au départ du courrier, qu'elle ne se terminerait pas dans cette séance.

Les projets ultérieurs des ministres, dans la crise actuelle, sont toujours le sujet de rumeurs contradictoires. A la date du 11, quelques journaux exprimaient l'opinion que la question pourrait bien recevoir une solution avant le vote sur la motion de lord Sandon.

Dans les journées du 10 et du 11, on a fait circuler plusieurs listes contenant les noms des membres d'un nouveau ministère. « Sur l'une, dit le *Morning Herald*, nous avons vu lord John Russell avec lord Spencer, comme premier ministre; sur une autre, lord John Russell, comme premier ministre, avec lord Spencer, comme premier lord de l'amirauté; M. Macaulay, ministre de l'intérieur; le comte Clarendon, ministre des affaires étrangères; lord Howick, ministre des colonies. Sur une troisième liste figurent le duc de Richmond, en qualité de premier ministre, et lord Stanley, comme orateur du gouvernement dans les communes. Sur une quatrième se trouve sir Robert Peel, comme premier ministre; le duc de Wellington, président du conseil; le comte d'Aberdeen, ministre des affaires étrangères. Sur aucune de ces listes on ne voit les noms de lord Melbourne et de lord Palmerston. »

BULGARIE. — D'après un rapport du consul impérial et royal à Belgrade, le gouvernement de la Servie a reçu le 28 avril la nouvelle officielle que Mustapha, pacha de Nissa, ayant rassemblé 4,200 Albanais, a attaqué le camp des insurgés entre Kamenitz et Matievacz, et les a dissipés. Dans leur fuite ils s'étaient dirigés vers les frontières de la Servie.

Pour maintenir libre la communication des postes entre Belgrade et Constantinople, ce pacha a envoyé un fort détachement à Alexinca pour servir d'escorte à la poste de Vienne et la conduire à Nissa où il a retenu le courrier du 13. Son intention était de le faire conduire sous escorte à Scharkoj et Sophia, pour y recevoir les deux courriers de Constantinople que les autorités turques avaient retenus aussitôt après la nouvelle du mouvement en Bulgarie.

Un courrier anglais, parti de Belgrade le 23 avril, a continué, dit-on, son chemin de Nissa à Constantinople sans empêchement.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

PAGNERRE, éditeur du DICTIONNAIRE POLITIQUE, publié en 40 livraisons à 50 centimes; des OUVRAGES DE MM. F. LA MENNAIS, CORMENIN, etc., rue de Seine, 14 bis.

1 MAGNIFIQUE VOLUME IN-8°
IMPRIME AVEC LUXE
Sur papier grand-jésus-velin
superfin glacé.

LIVRE DES ORATEURS, PAR TIMON,

28 ou 30 LIVRAISONS
A 50 CENTIMES,
Une tous les samedis, à partir du
samedi 17 avril.

1^{re} édition illustrée par 26 portraits peints d'après nature ou empruntés à nos grands maîtres,

ET GRAVÉS SUR ACIER PAR L'ÉLITE DE NOS ARTISTES

LISTE DES 26 PORTRAITS: Mirabeau, Danton, Napoléon Bonaparte, Manuel, de Serres, de Villèle, Foy, de Martignac, Royer-Collard, Guizot, Thiers, Berryer, de Fitz-James, Casimir Périer, Dupin aîné, Sauzet, de Lamartine, Mauguin, Odilon Barrot, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Lafayette, Laffitte, Arago, et celui de l'Autour.

NOMS DES PEINTRES ET DES GRAVEURS: Ch. Blanc, J. Caron, Calamatta, David (le peintre), David (le statuaire), P. Delaroche, Drolling, Giroux, Gouthière, Gros, Hersent, Ladérel, Marckl, Rouillard, A. Scheffer, H. Scheffer, Vallot, Horace Vernet. — M^{mes} de Mirbel, de Monfort.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e CHARVÉRIAT, NOTAIRE A LYON.
 (104) A VENDRE AUX ENCHÈRES,
 En l'étude et par le ministère de M^e Charvériat, notaire à Lyon,
 rue Clermont, n^o 1,
 Le mardi 18 mai 1841, heure de midi,
Une Maison, Jardin, Pré et Vigne.
 Le tout situé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près Lyon.
 On traiterait à l'amiable.

S'adresser, pour les renseignements et la vente : 1^o audit M^e Charvériat; 2^o à M^e Fabre, notaire à Saint-Cyr; 3^o à M^e Mongin, avocat, hôtel de Bourgogne, place des Carmes, à Lyon; 4^o et, pour voir la propriété, au sieur Gillet, maître maçon, à Saint-Cyr.

(2496) A vendre de suite.
Immeuble situé à Rives (Isère).
 ROUTE DE LYON.

Un grand bâtiment solidement construit, situé au milieu du bourg de Rives, servant de moulin à blé à quatre tournants, mûs par un ruisseau intarissable d'eau limpide dérivant du lac de Paladru. Ce bâtiment et ses dépendances consistent en maison d'habitation, écurie, emplacement et jardin; il peut être très-facilement approprié à l'établissement de toute autre usine, telle que papeterie, filature, moulinage, tissage mécanique, etc. La chute des eaux, leur volume constant et leur qualité naturelle sont des avantages qu'apprécieront les personnes qui se proposent de créer des établissements de ce genre. A ces avantages se joignent encore les ressources nombreuses que possède la localité; ainsi les diverses usines dont Rives est devenu le point central, telles que papeteries, aciéries, fabriques de soie, etc., ont attiré dans ce pays un grand nombre d'ouvriers en tout genre, et notamment d'excellents mécaniciens. Les environs peuvent fournir tous les bras nécessaires à l'industrie qu'on voudra y créer.

Des facilités seront données à l'acquéreur pour se libérer. S'adresser, pour plus amples renseignements et conditions de vente, à M^e Morard ou à M^e Baudoin, notaires à Rives.

Annonces diverses.

(4124) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ dans le Mâconnais, composée de bâtiments de maître et d'exploitation, cour et jardin, etc., de 69 hectares de bons prés, 5 hectares de terres, 1 hectare 1/2 de vignes et 39 hectares de bois de l'âge de quatorze à vingt ans, le tout d'un seul tènement.

AUTRE de la contenance de 32 hectares en prés, terres, vignes et bois, avec une jolie maison de maître et les bâtiments nécessaires pour huit cultivateurs.—Prix: 130,000 fr.

AUTRES, toujours dans les mêmes localités, dans les prix de 32, 46, 55, 105 à 280,000 fr.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de la vente d'un domaine dans le Dauphiné, à une heure et demie de Lyon, affermé.—Prix: 110,000 fr. sur le pied de 4 p. 0/0 net.

(4127) A vendre.

ÉTUDE DE NOTAIRE dans le département du Rhône. S'adresser à M. Vachet, gradué en droit, rue Gentil, n^o 20, de huit à onze heures du matin et de trois à cinq heures du soir.

(9494) A vendre.

PLUSIEURS CORPS DE BATIMENTS et cour, sur la grande route et rue de l'Eglise, à Oullins, au 4 p. 0/0. On donnera toutes les facilités pour les paiements. S'adresser à M. Bertolat, propriétaire à Oullins (Rhône).

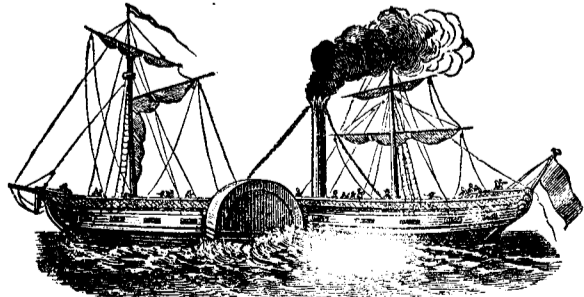
(4126) A vendre.

HOTEL GARNI au centre de la ville, à un prix modéré. S'adresser à M. Vachet, gradué en droit, rue Gentil, 20, de huit à onze heures du matin et de trois à cinq heures du soir.

(9495) AVIS.

On demande UN APPRENTI pour la cuisine. S'adresser à M. Perrin, hôtel Saint-Louis, place de la Miséricorde, à Lyon.

COMPAGNIE DU SIRIUS.



LE SIRIUS

Partira le lundi 17 mai, à cinq heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE.....	6 f.	4 f.
VALENCE	4 f.	2 f.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7534)

BIBERONS,

PHARMACIE DE VERNET
 Place des Terreaux, 13.

LES BISCUITS

BOUTS DE SEIN, Mamelons en pis de vache et en gomme élastique, clysoirs, clyso-pompes, bougies, sondes, suspensoirs, pois suppuratifs en gomme élastique, taffetas et papiers pour cautères et vésicatoires, serre-bras, serre-cuisses, etc.

DEPURATIFS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉTRUIRE le virus syphilitique dartreux et scrofuleux.

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Bandages,—Suspensoirs,
 Clysoirs,—Seringues,—Urinaux,
 Clyso-pompes,—Pessaires,

Mamelons,—Bouts-de-Sein,
 Biberons,—Téterelles,
 Cornets et Tubes acoustiques,

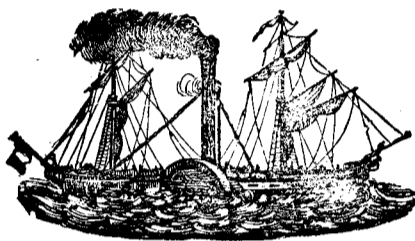
Plaques et Bracelets à Cautére,
 Papier } pour Cautére
 Taffetas } et Vésicatoire. (2815)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT du docteur CHAUMONNOT pour la guérison des rhumes, catarrhes et des maladies de poitrine; une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur.—Dépositaires pharmaciens: André, à la pharmacie des Célestins; Victorin Biérix Sionest et Co, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à Saint-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (2147—5626)

L'ODONTINE

Est de tous les dentifrices connus le meilleur et le plus agréable; aussi son emploi est-il général dans la bonne société.—Dépôts à Lyon, chez MM. Gondar-Soccard, place de l'Herberie, et à la pharmacie des Célestins; Villefranche, M. Batilliat, pharmacien. (2146—5624)

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.



ENTREPRISE DES
BATEAUX A VAPEUR
L'ÉGLÉ.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 4 HEURES DU MATIN,
 du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET
 MARSEILLE.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
Valence	4 f.	2 f.
Avignon.....	6 f.	4 f.

Bureaux: place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7382)

Berlines-Postes du Commerce,
 Rue Croix-des-Petits-Champs, 12, à Paris.

NOUVEAU SERVICE EN POSTE DE

CHALON A PARIS,

Correspondance directe de Lyon à Chalon avec les Papin de la Saône,

Bateaux à vapeur en fer partant tous les jours du quai Peyrollerie.

AVIS AUX VOYAGEURS.

On assure les places de Lyon à Paris aux bureaux de la Société Lyonnaise, port des Cordeliers, 59. (7413)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (7400)

RHUMES

Le Sirop pectoral de Mou de Veau, préparé par QUET, pharmacien, est avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, coqueluches, asthmes, irritations, et toutes les maladies de poitrine. — Il se vend avec une instruction à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n^o 31, à Lyon. (2794)

DES DESSINATEURS,

PLACE DES TERREAUX, 3, AU 1^{er}.

La commission du Cercle invite les personnes qui possèdent des matériaux à l'usage des dessinateurs de fabrique, tels que gravures, dessins, calques, papiers peints, broderies, échantillons d'étoffes tissées et imprimées, etc., et qui désireraient les vendre, à s'adresser à M. Grillet aîné, président du Cercle, place Croix-Paquet, 11. (4113)

GUÉRISON

DES maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

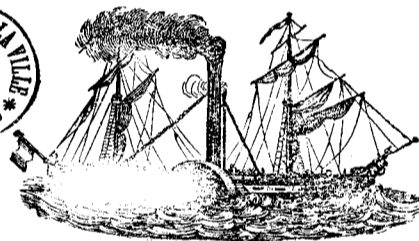
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N^o 23.—A SAINT-ÉTIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2825)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



SERVICE SPÉCIAL
 ENTRE

LYON ET VALENCE.

Départ tous les jours, à 11 heures, du port de la Charité.

**MALADIES DES YEUX
 ET DES PAUPIÈRES.**

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taires, rougeurs, cuissons, etc.—Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13. (2813) Imbert, parf., rue Saint-Dominique, 8.

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Nouret fils, épiciier, rue Marchande.
 A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
 A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
 A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciier, rue Royale, 1.
 A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
 A Genève, chez Barkel, droguiste, rue du Terrallier.
 A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2781)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.